

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 881 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

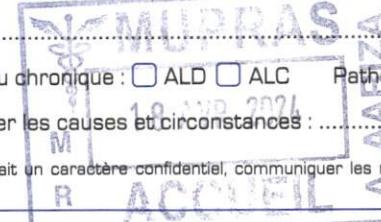
Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :



Pathologie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

C = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
CS = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
CNPSPY = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
V = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
VN = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
VD = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
VD = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
PC = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
K = Actes de chirurgie et de spécialistes

SF = Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence
SFI = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
AMM = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
AMI = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
AP = Actes pratiqués par un orthophoniste
AMY = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
R-Z = Electro - Radiologie
B = Analyses

POUR L'ADHERENT

- La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.
- Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.
- Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.
- Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

- L'HOSPITALISATION EN CLINIQUE
- L'HOSPITALISATION EN HOPITAL
- L'HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU
- PREVENTORIUM
- SEJOUR EN MAISON DE REPOS
- LES ACTES EFFECTUÉS EN SERIE, il s'agit
- d'actes répétés en plusieurs séances ou actes
- globaux comportant un ou plusieurs échelonnements
- dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES
- L'ORTHOPÉDIE
- LA REEDUCATION
- LES ACCOUCHEMENTS
- LES CURES THERMALES
- LA CIRCONCISION
- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit prévenir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

DATE DE DEPOT

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA

TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883

FAX / 05 22 91 26 52

TELEX / 3998 MUT

E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS MU 024027

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : ABDELLKARIN BRAHIM

Matricule : R.581 Fonction : RETRAITÉ Poste : SA

Adresse : HAY TAKADDA 0m. B.P 58 Centre B.I.R.

Tél : 3210 2823 33 Signature Adhérent : (Signature)

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : ABDELLKARIN NAÏMA Age 19

Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin :

Nature de la maladie : Mastodignie

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

A CASA, le 15.11.2011

Durée d'utilisation 3 mois

Dr. Mouna DRITI, Gynécologue et Médecine d'Anesthésie et Réanimation, 1er et 2^e étages, Hay TAKADDA, 0m. B.P 58 Centre B.I.R, Casablanca, Tél : 05 22 63 63 67

VOLET ADHERENT

DECLARATION MU 024027

Matricule N° : _____
Nom du patient : _____
Date de dépôt : _____
Montant engagé _____
Nombre de pièces jointes : _____



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/11/24			500,00	Dr. Mouna DRIDI LARAKI Gynécologue et Obstétricienne Anglais et Français N° 100, rue de la Kasbah Hay Mohammadi - Casablanca Tél : 05 22 63 63 67

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Abibha N° 0522938459 Tél: 0522938459 Habiba N° 0522938459 Tél: 0522938459 Oued Djoura Lotissement INPE: 092010552</i>	15.10.4 (22.24)	828,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des honoraires
INPEL 03127053	15/04/2014	Plan	600,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Mouna Dridi Laraki

د. منى الدرديي العراقي

SPECIALISTE

GYNÉCOLOGIE OBSTÉTRIQUE

Accouchement

Cancérologie

Chirurgie du sein

Coelioscopie

Stérilité du Couple (FIV, ICSI)



أخصائية

أمراض النساء والتوليد

أمراض الحمل والولادة

أمراض السرطان

أمراض الثدي

الجراحة التبصيرية

علاج عقم الزوجين

Casablanca le : 15.04.2024

e REDDADI NAIMA EP ABDELKARIM

119,00

1 OSTEOCARE



1 comprimé au coucher.

46,30

2 D CURE FORTE



une ampoule chaque 15 jours

72,90

3 AFLAMIC 15



1 comprimé le matin.

238,20

PHARMACIE ANNASSIM
Bd Oued Daoura Lotissement
Habiba N°62/2 Oulifa casa
ICE: 05204206700024
Tél: 0522938458

Dr Mouna DRIDI LARAKI

Dr Mouna DRIDI LARAKI
Gynécologue et Médecine
Anglo-Arabie Avenue A et C N° 2
Hay Mohammadi Casablanca
Tél: 05 22 63 66 67

En cas d'urgence, contactez Clinique Les Crêtes 05 22 52 37 33 / 05 22 21 20 40

Hay Attakadom, Angle Avenue A et C N° 2 - Hay Mohammadi - Casablanca
حي التقدم، زاوية شارع "أ" و "س" - رقم 2. الحي المحمدى. الدار البيضاء

05 22 63 63 67 06 00 88 78 72 dlmouna@gmail.com

PPV : 46,30

MCC220MA118PE-02

09.01.2020

120x420-120x37:40gr-C5

LOT : 23H31

EXP : 08/20

Notice :

Information de l'utilisateur

D-CURE FORTE 100.000 U.I.

solution buvable en ampoule, boîtes de 3.

Cholécalciférol (Vitamine D 3).

Veuillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

Vous devez toujours prendre ce médicament en suivant scrupuleusement les informations fournies dans cette notice ou par votre médecin ou votre pharmacien.

- Gardez cette notice, vous pourrez avoir besoin de la relire.
- Adressez-vous à votre pharmacien pour tout conseil ou information.
- Si vous ressentez l'un des effets indésirables, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné dans cette notice.
- Vous devez-vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien.

QUE CONTIENT CETTE NOTICE ?

1. Qu'est-ce que D-Cure forte et dans quel cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser D-Cure forte ?
3. Comment prendre D-Cure forte ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver D-Cure forte ?
6. Information supplémentaires.

1. QU'EST-CE QUE D-CURE FORTE ET DANS QUEL CAS EST-IL UTILISÉ ?

- Classe pharmaceutique : Vitamines.
- Indications thérapeutiques : D-CURE FORTE 100.000 UI est utilisé en tant que traitement d'attaque pour la carence en vitamine D.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS À CONNAÎTRE AVANT D'UTILISER D-CURE FORTE ?

N'utilisez pas D-CURE FORTE :

- si vous êtes allergique (hypersensible) au cholécalciférol ou à tout autre excipient de D-CURE FORTE (cf. rubrique 6).
- si vous avez moins de 18 ans.
- si vous souffrez d'hypercalcémie (augmentation du taux de calcium dans le sang) et/ou
- si vous souffrez d'hypercalciurie (augmentation du taux de calcium dans les urines).
- si vous souffrez de pseudo-hypoparathyroïdisme (perturbation du métabolisme de l'hormone parathyroïdienne), puisque le besoin en vitamine D peut être réduit lors de phases de sensibilité normale à la vitamine D. Dans ce cas, il y a un risque de surdosage prolongé. Des dérivés de la vitamine D qui se régulent mieux sont disponibles dans ces cas.
- si vous avez une prédisposition à la formation de calculs rénaux contenant du calcium.
- si vous avez une hypervitaminose D.

Mises en garde spéciales et précautions particulières d'emploi :

Utilisez D-CURE FORTE avec précaution :

- si vous présentez des troubles de l'excrétion urinaire de calcium et de phosphate,
- si vous êtes actuellement traité par des dérivés de benzothiadiazine (utilisés pour stimuler l'excrétion urinaire),
- chez les patients immobilisés puisqu'ils risquent de développer une hypercalcémie, (augmentation du taux de calcium dans le sang) et une hypercalciurie (augmentation du taux de calcium dans les urines)
- si vous souffrez de sarcoidose compte tenu du risque accru de conversion de la vitamine D en son métabolite actif. Dans ce cas, il y a lieu de surveiller la calcémie et la calciurie.

Il y a lieu de surveiller l'effet sur le métabolisme calcique et phosphorique chez les patients souffrant d'insuffisance rénale traités avec D-CURE FORTE.

Si d'autres médicaments contenant de la vitamine D sont prescrits, la dose de vitamine D contenue dans D-CURE FORTE doit être prise en considération. L'administration supplémentaire de vitamine D chez les patients souffrant d'insuffisance rénale peut se faire que sous surveillance médicale. Dans ces cas, les taux

d'insuffisance

de la vitamine D dans le sang et les urines ainsi que la calcémie et la calciurie doivent être surveillées. Les personnes âgées recevant, un ou plusieurs médicaments contenant de la vitamine D utilisés pour stimuler l'excrétion urinaire de calcium doivent être surveillées de près.



comprimé
voie orale

Aflamic®

Méloxicam

7,5 mg

Boîte de 10

Aflamic 15 mg
20 Comprimés

Deva Pharmaceutique



6 118000 410522

Veuillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament.

- Gardez cette notice, vous pourrez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez toute autre question, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, cela pourrait lui être nocif.
- si l'un des effets indésirables devient grave ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné dans cette notice, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

Que contient cette notice ?

1. Qu'est-ce que AFLAMIC 7,5 mg comprimé ou 15 mg comprimé et dans quels cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre AFLAMIC 7,5 mg comprimé ou 15 mg comprimé ?
3. Comment prendre AFLAMIC 7,5 mg comprimé ou 15 mg comprimé ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver AFLAMIC 7,5 mg comprimé ou 15 mg comprimé ?
6. Contenu de l'emballage et autres informations.

1. QU'EST-CE QUE AFLAMIC 7,5 MG COMPRIMÉ OU 15 MG COMPRIMÉ ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?

Classe pharmacothérapeutique :

Anti-inflammatoires et antirhumatismaux, non stéroïdiens, oxicam, code ATC : M01AC06.

AFLAMIC contient une substance active dénommée méloxicam. Le méloxicam appartient à un groupe de médicaments appelés anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS), qui sont utilisés pour réduire l'inflammation et la douleur dans les articulations et les muscles.

AFLAMIC comprimé est indiqué chez l'adulte et l'enfant âgé de 16 ans et plus.

AFLAMIC est utilisé dans :

- le traitement de courte durée des douleurs aiguës d'arthrose,
- le traitement de longue durée :
 - o de la polyarthrite rhumatoïde,
 - o de la spondylarthrite ankylosante.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAÎTRE AVANT DE PRENDRE AFLAMIC 7,5 MG COMPRIMÉ ?

Liste des informations :

Ne prenez jamai

ux élevés de sucre dans le sa
ix élevé de cholestérol dans l

ment votre traitement par A
nt une coloration des selles
ovoquant des douleurs abdo
ées mettant potentiellement
syndrome de Lyell) ont é
AFLAMIC, apparaissant sur le tronc d'abord con
de cible ou des plaques circulaires ayant souve
Les autres signes à surveiller sont les ulcères
organes génitaux, et les conjonctivites (yeux
cutanées potentiellement mortelles sont sou
pseudo-grippaux. L'éruption peut évoluer vers
ou un décollement de la peau.

Le risque de survenue de réactions cutanées c
premières semaines de traitement.

Si vous avez développé un syndrome de Steve
lors de l'utilisation de AFLAMIC, vous ne devez
Si vous développez une éruption cutanée ou
prendre AFLAMIC, contactez d'urgence un mé
médicament.

AFLAMIC ne convient pas au traitement des do
AFLAMIC peut masquer les symptômes d'une
vous pensez que vous avez une infection, vous

Précautions particulières d'emploi

Comme il pourra être nécessaire d'adapter v
demander conseil à votre médecin avant de pr

- antécédent d'inflammation de l'œsophage,
l'estomac (gastrite) ou antécédent de tout au
exemple maladie de Crohn ou rectocolite hém
- pression artérielle élevée (hypertension),
- si vous êtes âgé,
- maladie cardiaque, hépatique ou rénale,
- taux élevés de sucre dans le sang (diabète),
- volume sanguin diminué (hypovolémie), ce q
beaucoup de sang, si vous avez été brûlé, ou s
cas d'apport insuffisant de liquides,
- intolérance à certains sucres diagnostiquée
contient du lactose,
- taux élevés de potassium dans le sang pré
médecin.

Votre médecin devra s'assurer de suivre toute
traitement.

cents

Dr. Mouna Dridi Laraki

د. منى الدرديي العراقي

SPECIALISTE

GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE

Accouchement

Cancérologie

Chirurgie du sein

Coelioscopie

Stérilité du Couple (FIV, ICSI)



أخصائية

أمراض النساء والتوليد

أمراض العمل والولادة

أمراض السرطان

أمراض الثدي

الجراحة التلطيرية

علاج عقم الزوجين

15/4/24

REDDADI NAIMA EP ABDELKARIM

FAIRE PRATIQUER

UN BILAN SENOLOGIQUE :

- Mammographie

Centre de Radiologie El Oumia
Bd. Oum Rabii - Rue 50 N°2
Casablanca - 20220
Tel: 05 22 93 04 93

Dr MOUNA DRIDI LARAKI
Gynécologue Obstétricienne
Angle Avenue A et C N° 2
Hay Mohammadi Casablanca
Tél: 05 22 63 63 67

En cas d'urgence, contactez Clinique Les Crêtes ☎ 05 22 52 37 33 / 05 22 21 20 40

📍 Hay Attakadom, Angle Avenue A et C N° 2 - Hay Mohammadi - Casablanca
حي التقدم، زاوية شارع "أ" و"س" - رقم 2. الحي المحمدى. الدار البيضاء

☎ 05 22 63 63 67 ☎ 06 00 88 78 72 ☐ dlmouna@gmail.com

CENTRE DE RADIOLOGIE EL OULFA

Docteur Fatiha LASRI

Médecin Radiologue

Diplôme National de Spécialité.

Diplôme Inter-Universitaire spcialisé-Nancy II.

Ex médecin attaché des Hôpitaux de Londres & Amsterdam.

Docteur Bouchaib ELMDARI

Médecin Radiologue

Diplôme National de Spécialité.

Diplôme Inter-Universitaire spcialisé-Nancy II

Ex médecin attaché au CHU Ibn Rochd

Casablanca, le 15/04/2024

FACTURE N°03890/2024

NOM & PRENOM: REDDADI NAIMA

EXAMEN	MONTANT
MAMMOGRAPHIE	600 DH
TOTAL	600 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :SIX CENTS DH TTC

Centre de Radiologie El Oulfa
35, Oued Oum Rabii - Rue 50 N°2
Casablanca - Maroc - 20220
Tél: 0522 93 04 93 / 05 22 93 05 93 / 05 22 93 32 99 - Fax 0522 93 563
Capital: 100 000, 00

Dr. EL OUARDI Zineb
Médecin Radiologue

Bd. Oued Oum Rabii – Rue 50, N°2- Oulfa – 20220 Casablanca
Tél. : 0522 93 04 93 / 05 22 93 05 93 / 05 22 93 32 99 – Fax 0522 93 563
Capital: 100 000, 00
Dhs - RC: SCP – TP: 37989156 – IF: 4049398 – ICE: 001581917000057
E-mail: radiologie-oulfa@.com

Docteur Fatiha LASRI

Médecin Radiologue

- Diplôme National de Spécialité
- Diplôme Inter-Universitaire de Spécialité – Nancy II
- Ex Médecin attaché des Hôpitaux de Londres & Amsterdam

- Scanner Spirale Corps Entier
- Dentascanner - Panoramique Dentaire
- Echographie Générale

Dr Bouchaïb EL MDARI

Médecin Radiologue

- Diplôme National de Spécialité
- Diplôme Inter-Universitaire de Spécialité – Nancy II
- Ex-Médecin attaché au CHU Ibn Rochd

- Echographie-Doppler Couleur
- Echographie Ostéo Articulaire
- Radiologie Numérisée

- Ostéodensitométrie
- Mammographie Numérisée
- Radiographie Rachis Entier
- Radio - Photo

Casablanca , le 15/04/2024

PATIENT : **REDDADI NAIMA**
MEDECIN TRAITANT : **DR. DRIDI LARAKI MOUNA**
EXAMEN(S) REALISE(S) : **MAMMOGRAPHIE**

- Seins partiellement graisseux de type B.
- Surcroûts d'opacité rétromamelonnaires des quadrants supéro-externes de façon bilatérale probablement en rapport avec du tissu glandulaire.
- Absence d'asymétrie de densité ou de distorsion architecturale.
- Absence de foyer de micro calcification à regroupement suspect.
- Revêtements cutanés et plans musculaires profonds sont d'aspect normal au niveau des deux seins.
- Prolongements axillaires libres.

Conclusion :

- Seins partiellement graisseux de type B.
- Surcroûts d'opacité rétromamelonnaires bilatéraux probablement en rapport avec du tissu glandulaire.
- Examen classé ACR 2.
- Une échographie mammaire complémentaire reste toutefois souhaitable.

CLASSIFICATION BI-RADS (American college of Radiology) (ACR) Proposée par L'ANAES :

ACR 0 : Classification d'attente. Des investigations complémentaires sont nécessaires.

ACR 1 : Mammographie normale.

ACR 2 : Il existe des anomalies bénignes.

ACR 3 : Il existe une anomalie probablement bénigne pour laquelle une surveillance à court terme est conseillée (3 à 6 mois).

ACR 4 : Anomalie indéterminée ou suspecte qui indique une vérification histologique.

ACR 5 : Anomalie évocatrice d'une tumeur maligne.

Confraternellement

DR. ELOUARDI ZINEB

Centre de Radiologie El Oulfa
Bd. Oum Rabii - Rue 50 N°2
Casablanca - 20220
Tél. 05 22 93 04 93

Dr. ELOUARDI Zineb
Médecin Radiologue

N.C